

CHANGEMENT DE PARCOURS DEPART ET ARRIVEE INVERSE

Règlement de la course Corrida de Boves du 08 décembre 2024 Distance 5 km (CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL)

Art 1- Le club « Courir au CHU d'Amiens Picardie » organise le dimanche 08 décembre 2024 la Corrida de Boves (course urbaine dans les rues de Boves). Il y aura qu'une seule distance de 5 km. DEPART 15H00

Art 2- La course est ouverte à tous les concurrents, licenciés ou non et avec le PPS A partir de la catégorie de minimes U16.14 ANS

Art 3- Départs 15H.

Le départ aura lieu au bout du chemin du stade.

Au niveau du Stade Gervais Leprête

Et l'arrivée vers la mairie de Boves (devant le coiffeur AMBIANCE COIFFURE)

Art 4- le retrait du dossard se fera à partir de 13h dans la salle des fêtes en face de la mairie. Et le samedi 7 décembre chez notre partenaire magasin FOULEES de 14h à 18h à Boves

Art 5- Stationnement :

Interdit sur le parcours. Le parcours est fermé à 14H45

Le stationnement doit se faire en dehors du parcours ou avant 14h45 dans les marais le long du terrain de football et la salle de tennis.

Environ 150 places sont disponibles.

INSCRIPTIONS sur le site.

<https://www.klikego.com/inscription/corrida-de-boves-5km-2024/course-a-pied-running/1635198214826-6>

Pas inscription sur place.

Le dossard **doit être porté sur la poitrine pour être visible par les contrôleurs sur la totalité du parcours.**

Le port de la puce est obligatoire. Pas de puce = pas de classement.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le certificat médical ou la licence en cours de validité OU le PPS

La puce doit nous être restituée après avoir franchi la ligne d'arrivée. Une puce non rendue vous sera facturée 10€.

Art 6- en application de la loi du 23 mars 1999, l'organisation ne pourra accorder de dossard si une copie du certificat médical de non-contre-indication à la pratique de

course à pied en compétition datant de moins d'un an au 10 décembre 2023 ou la copie de la licence sportive (F.F.A, FFTRI, UFOLEP, FFCO, FFPM uniquement) n'est jointe au bulletin d'inscription ou donnée au retrait des dossards.

Ou le formulaire PPS

Art 7- les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, d'annuler ou de modifier le parcours de la corrida par souci de sécurité avant le départ.

Art 8- Ravitaillement à l'arrivée dans la salle des fêtes. Eau et sucre autre .

Art 9 le stationnement ne sera pas possible dans la rue ALLEE DU STADE. Des mesures seront prises pour éviter les inconvénients de la circulation ; les coureurs et accompagnateurs devront respecter le Code de la route.

Art 10- les organisateurs sont couverts par une police d'assurance AIAC Assurance

Art 11- les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Art 12 **Inscription montant de l'inscription**

12 € pour les non licenciés

10 € pour les licenciés

6€ pour les agents hospitaliers avec le code promo à demander.

Art 13- récompenses Coupe aux 3 premières H et F et challenge entreprise (équipe de cinq coureurs)

Lots, bon d'achats, divers lots

Art 14- les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, dans ce cas, celles-ci seront signalées avant le départ ou sur le site quelques jours avant. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la corrida pour cas de force majeure.

Informations complémentaires :

- Les accompagnateurs en VTT ou autre véhicule ne sont pas autorisés. Sauf les organisateurs
- Les ravitaillements sauvages sont interdits et pourront donner lieu à disqualification.
- Les concurrents se doivent secours et entraide.

- Un poste de ravitaillement sera disposé à l'arrivée.
- Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.
- . Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.
- Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

Sécurité
CROIX ROUGE FRANCAISE
Les organisateurs

<https://www.c-chu-ap-running-club-samariens.fr/>